



Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
115 route de l'Église
Saint-Pierre-de-Lamy, QC
G0L 4B0

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-De-Lamy qui se tiendra le mardi 16 septembre 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église. Le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande à été soumise au CCU pour recommandation :

L'objet de la demande vise à permettre une subdivision de la propriété avec une largeur minimale proposée de 13.62m.
Or la largeur minimale requise au règlement de lotissement 03-2014 est de 50m.

Lot # 2 617 445
Rue Principale
Saint-Pierre-De-Lamy

Le projet contrevient à la norme suivante :

L'article 3.15 Dimensions des lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain

Les dimensions d'un lot situé en tout ou en partie à 300 mètres ou moins d'un lac ou à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau dont le bassin versant en amont du lot a une superficie de 20 km2 ou plus doivent respecter les dimensions minimales prévues au Tableau 2.

Dimensions minimales	Lots non desservis (aucun service)	Lots partiellement desservis (aqueduc ou égout)	Lots desservis (aqueduc et égout)
Superficie minimale:	4000 m²	2000 m²	1000 m²
Largeur minimale¹ :	50 m	30 m	20 m
Profondeur minimale²:	60 m	60 m	45 m

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de Saint-Pierre-De-Lamy relativement à cette demande.

DONNÉ ce 28 août 2025
Isabel Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière